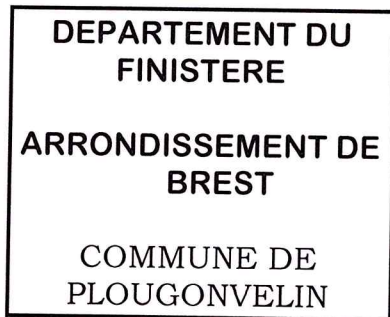


REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION DE CIRCULATION

FETE DES VIEUX TRACTEURS

186/2022

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983

Vu les articles L2211.1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, 110-2, 411-5, 411-8, 411-25, 417-1, 417-9, 417-10, 417-11 et 417-12 ;

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67

Vu l'autorisation de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise

Vu la demande de Mr Le Hir concernant l'animation « Les Vieux Tracteurs »

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour des raisons de sécurité liées à « la fête des vieux tracteurs »

Considérant que cette réglementation répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorise l'ouverture de l'animation « les vieux tracteurs » qui se déroulera le 31 Juillet 2022, en la commune de Plougonvelin, notamment aux abords et dans l'enclos des moines à saint Mathieu, sous réserve de l'accord du gestionnaire du site, la communauté de Communes du Pays d'Iroise

ARTICLE 2 : Les tracteurs emprunteront la rue Saint Yves, rue Pen Ar Bed, rue Saint Mathieu pour permettre de rejoindre l'Enclos des Moines dans le strict respect du Code de la Route.

ARTICLE 3 : La rue Antre Kear, en agglomération de Saint Mathieu, sera en sens unique dans la direction « Enclos – vers – Hostellerie). Par conséquent, le sens contraire sera placé en sens interdit durant la période suivante : 31 Juillet 2022 de 11h à 19h

ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par l'organisateur sous le contrôle des services techniques de la commune .

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 : L'organisateur, la directrice générale des services, La brigade de Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Plougonvelin, le 21/07/2022

Le Maire, Bertrand Audren

